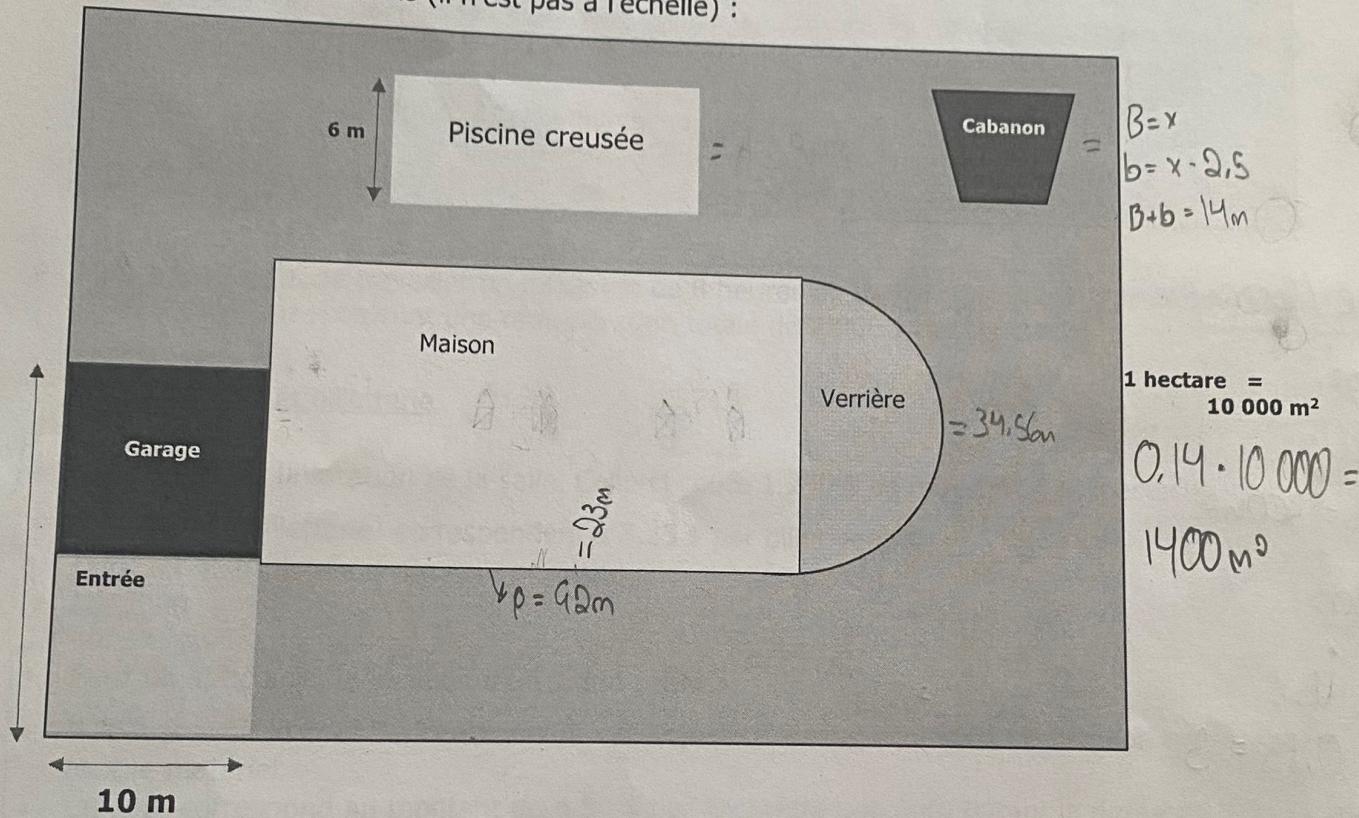


### Tâche 1 : Respect des règlements

Homère, un riche entrepreneur, vient tout juste d'acheter un terrain de 0,14 hectare pour y construire sa nouvelle propriété et aménager son terrain.

Il doit avant soumettre le plan de son terrain à la municipalité avant de procéder à tout travaux.  
Voici le plan du terrain soumis (il n'est pas à l'échelle) :



Homère indique certaines mesures dans le plan. Mais pas toutes. Il indique certaines informations au formulaire de demande de permis. Vous trouverez ces informations sur la page suivante.

Le fonctionnaire recevant le plan doit vérifier si celui-ci respecte la réglementation municipale.

Les règlements stipulent que :

- 35 % de l'espace total et plus doit être gazonné.
- Le garage et l'entrée doivent occuper un maximum de 225 m<sup>2</sup>
- L'aire de la verrière ne doit pas dépasser 200 m<sup>2</sup>

**Le plan respecte-t-il la réglementation municipale?**